

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le Département poursuit, en 2019, sa politique de soutien aux clubs affiliés à une Fédération sportive, dans le cadre du dispositif « clubs amateurs ».

Les critères d'intervention concernent :

- le financement des formations fédérales qualifiantes des cadres bénévoles,
- l'aide à l'acquisition de matériel sportif éducatif, de sécurité et de gestion,
- le soutien aux déplacements des moins de 18 ans sur les compétitions nationales et régionales par équipe

Je vous précise que la période prise en considération s'étendra du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019.

J'attire votre attention sur la nouveauté du dossier « 2019 » qui intègre désormais le soutien départemental aux clubs des sports collectifs dont l'équipe première « sénior » évoluera en Championnat de France pour la saison sportive 2019/2020.

Chaque club éligible à ce critère doit donc désormais compléter une demande « clubs amateurs » pour bénéficier d'une subvention. Aucune aide ne pourra être accordée sans le respect de cette procédure.

Le dossier type de demande de subvention est disponible sur le site institutionnel depuis le 2 mai 2019 à l'adresse suivante :

<http://www.le64.fr/culturesport/sport/les-acteurs-du-sport/soutenir-le-sport-amateur.html>.

Par ailleurs, la transmission des pièces sollicitées dans le dossier est indispensable à l'instruction de toute demande de subvention. Ainsi, la fourniture des factures acquittées ainsi que des fiches individuelles de formation sont obligatoires pour la prise en compte des dépenses indiquées.

Merci de bien vouloir relayer cette information à l'ensemble de vos clubs afin qu'ils puissent télécharger le dossier, l'imprimer, le compléter et vous le retourner pour validation avant le **31 mai 2019**.

Afin de sécuriser le suivi de ces dossiers, nous invitons les clubs à nous adresser le plus tôt possible par mail la première page de leur demande pour pré-enregistrement à l'adresse suivante : clubsamateurs@le64.fr.

Madame Maylis Bordenave se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 05.59.11.43.81.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Olivier VISSIERES

Directeur de la Culture, Jeunesse et Sports

Tél. : 05 59 11 43 89 - Courriel : olivier.vissieres@le64.fr

Département des Pyrénées-Atlantiques

Hôtel du Département - 64 avenue Jean Biray - 64058 Pau cedex 9

www.le64.fr